

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 75

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Des décrets en Conseil d'État précisent les modalités de nomination des référents déontologues, et les conditions d'exercice de leur mission. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sauf erreur, le texte actuel est muet sur les conditions de nomination des référents déontologues et le cadre dans lequel ils exercent leur mission.